

## Zoom

# Un environnement naturel préservé



Forêt urbaine

EN RAISON D'UNE URBANISATION RAISONNÉE, LA COMMUNE D'AIXE-SUR-VIENNE DISPOSE D'UN ENVIRONNEMENT NATUREL PRÉSERVÉ. NOUS DEVONS CONTINUER D'ACCORDER UNE PLACE PRÉPONDERANTE À LA NATURE, Y COMPRIS AU CŒUR DE LA VILLE.

C'est dans cette optique, visant l'équilibre entre consommation et préservation des ressources, que le service Espaces verts – Cadre de vie expérimente des méthodes de gestion des espaces verts plus respectueuses de la diversité écologique. Il s'agit notamment de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, d'effectuer un paillage des massifs et de remplacer la végéta-

tion ornementale par des plantes locales mieux adaptées au climat. Il est également opéré une hiérarchisation entre les espaces verts en fonction de leur localisation en accordant à certains d'entre eux un entretien soigné et à d'autres une gestion plus limitée qui donne un aspect champêtre. Cette approche écologique a pour avantage d'être plus économique.

→ Lire la suite page 2

## Edito du Maire

Chères Aixoises, chers Aixois,  
Nous venons de refermer le livre de 2023 et certains diront tant mieux, heureux d'en finir avec une année marquée par un contexte national et international pour le moins compliqué et incertain. Notre commune a néanmoins passé le cap et peut aborder sereinement 2024, même si de nombreux défis seront encore à relever...

Je ne vais pas me lancer dans une rétrospective de l'année écoulée, mais je tiens malgré tout à souligner la capacité de mobilisation et l'élan de générosité qui ont permis la réussite de manifestations telles qu'Octobre rose et le Téléthon. Merci à toutes celles et ceux qui se sont investis bénévolement !

Merci aussi aux lauréats du concours Aixe fleurie, qui contribuent ainsi à l'embellissement de notre cité. Le mois de janvier étant synonyme de bonnes résolutions, prenons celle de respecter nos espaces fleuris, en évitant par exemple de

marcher sur les plates-bandes ou d'y jeter des détritrus... Cela m'amène à évoquer le changement concernant les ordures ménagères, à savoir le passage à la Redevance Incitative mise en place au 1er janvier. Elle est plus équitable que la taxe précédemment appliquée, car vous paierez désormais en fonction de la quantité de déchets produite et non en fonction de la valeur locative de votre résidence. Certes sa mise en place nécessite une adaptation de vos habitudes, mais la Communauté de communes et la Commune sont là pour vous accompagner.

Avec la fin des travaux de déviation de la D20 au 1er trimestre, nous pouvons maintenant envisager une réfection de la voirie du lotissement de Chamborêt, en commençant très vite par l'effacement des réseaux, réalisé par l'entreprise Batifoix sous maîtrise d'œuvre du SEHV.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2024, que je vous souhaite douce et agréable !

René ARNAUD

p2

Brèves  
Des femmes illustres s'emparent des rues de la Commune !

p3

Actus citoyennes  
Renouvellement des Comités de quartier

p4

Agenda  
Tous les événements de février à mars



**AVIS AUX AMATEURS DE VIOLON !**

Nous avons une bonne nouvelle pour vous ! A l'école municipale de musique, des cours de violon sont dispensés et... il reste quelques places !

N'hésitez plus, inscrivez-vous en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet de la mairie, rubrique « Découvrir & sortir », onglets « Culture, sports et loisirs » > Ecole municipale de musique.

**DES FEMMES ILLUSTRÉS S'EM-PARENT DES RUES DE LA COMMUNE !**

Hautelement symbolique, la dénomination des rues et espaces publics est l'occasion de rendre hommage à des personnalités qui se sont illustrées par des services rendus ou par leur contribution au développement de la science, des arts ou des lettres. Fruit de l'histoire, à Aix-sur-Vienne comme ailleurs, les rues portant le nom de personnalités restent majoritairement dédiées aux hommes.

Pour faire évoluer ce constat mais aussi pour valoriser le parcours de femmes illustres, le Conseil Municipal a choisi d'octroyer le nom de femmes célèbres à plusieurs futures voies.

Vous serez donc amenés à découvrir prochainement :

le passage **Joséphine Baker** – artiste, résistante et militante en faveur des droits des Noirs - reliant l'avenue du Président Wilson à la rue Sadi Carnot, l'allée **Germaine Tillion** - résistante et ethnologue - desservant les habitations du lotissement l'Atelier, et la rue **Maryse Bastié** – aviatrice née à Limoges - reliant la rue de Cognac à l'avenue Raymond Poincaré.

**Zoom suite**  
**Un environnement naturel préservé**

Chaque année, le service Espaces verts-Cadre de Vie doit faire face à de nouvelles demandes d'élagage et/ou d'abattage d'arbres ; non pas que ces sujets soient tous en mauvais état mais parce qu'ils semblent occasionner quelques désagréments aux riverains, surtout en période de chute des feuilles ! Chaque demande est étudiée avec attention, la gêne est mesurée et la décision est objective. Mais il faut bien l'admettre, le nombre d'arbres abattus chaque année n'est pas neutre.

**C'est une des raisons qui a conduit la Collectivité à engager un vaste programme de plantations (arbres et arbustes) fin 2023.**



Parc des étangs d'Arliquet



Rond-point de la ZAC

Le sujet abordé donne l'occasion à la Collectivité de rappeler que les haies des propriétés bordant les routes et les trottoirs peuvent représenter un danger pour la circulation des piétons et des véhicules en réduisant leur visibilité. N'oublions pas qu'il **est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure du domaine public et que

si un accident survenait, du fait d'une visibilité réduite, la responsabilité du propriétaire serait engagée.

Les services techniques communaux vont réaliser prochainement un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées en limite de voies et chemins communaux. Alors si vous êtes concerné... à vous de jouer !



**La Photo du mois**

Lauréats du concours Aix fleurie

## Actus citoyennes



### Renouvellement des Comités de quartier : vous aussi, devenez membre actif de votre quartier

LES COMITÉS DE QUARTIER D'AIXE-SUR-VIENNE VONT ÊTRE RENOUEVÉS EN 2024 POUR UNE DURÉE DE 3 ANS.

Initialement au nombre de 12, les Comités de quartier, sur proposition des instances en place, ont été ramenés à 7 et ont été baptisés Vienne Côteaux, les Puys, les Etangs, Aixette, Prévert, Grand Rieux et Cœur de ville. Nous vous invitons à consulter le nouveau découpage ainsi que la charte de la démocratie participative sur le site Internet de la collectivité.

**Soyez attentifs... et préparez votre candidature !**

**Pourquoi intégrer votre Comité de quartier ?** Les Comités de quartier sont des instances consultatives de concertation dédiées à la vie des quartiers d'Aixe-sur-Vienne. Il s'agit de creusets de rencontre, d'écoute, d'information et d'échanges au sein desquels l'intérêt collectif du quartier est prioritaire. Véritables liens entre la mairie et les Aixois, ils permettent d'enrichir les projets municipaux en participant à la construction de décisions, renforcent le lien social autour du bien vivre ensemble, font émerger les besoins, recréent des espaces de paroles et animent la vie des quartiers.

### Téléthon 2023 : des chiffres encourageants



Cette année encore, fidèle à ses engagements, la Commune a accompagné son tissu associatif local dans l'organisation de nombreuses animations : tournoi de tennis de table, relais natation, spectacles de danse, concert de harpe et de violon, jeux de société, animations avec jeux d'extérieur en bois, randonnée et baptêmes de plongée. Malgré une météo capricieuse, tous ces événements ont rassemblé

de nombreux participants, et une quarantaine de personnes ont notamment bravé la pluie à l'occasion de la randonnée ! Notons également que les spectacles de danse et le concert de harpe et de violon se sont déroulés à guichet fermé.

Au total, **les associations ont récolté un peu plus de 5 400€ qui ont été reversés au Téléthon !** Bravo et merci à tous !

### Késako ? Le règlement de voirie de la commune d'Aixe-sur-Vienne

Afin de garantir et de sécuriser les déplacements des usagers sur son territoire, la commune d'Aixe-sur-Vienne gère, aménage et entretient près de 80 kilomètres de voirie sur le domaine public. Pour préserver ce domaine public routier, une coordination efficace des travaux doit être assurée et la remise en l'état doit être garantie. C'est la raison pour laquelle la commune a établi un document de référence, le Règlement de voirie, pour toute personne intervenant sur le

domaine public communal, qu'il s'agisse des usagers, des riverains, des gestionnaires de réseaux, des entreprises de travaux publics. Sont également concernés les services gestionnaires du domaine public communal qui instruisent, coordonnent et gèrent les demandes et les interventions. Le règlement est consultable sur le site Internet de la commune [www.mairie-aixesurvienna.fr](http://www.mairie-aixesurvienna.fr), rubrique « Vos démarches » > « Permissions de voirie ».

### NOUVEAU PORTAIL NUMÉRIQUE POUR LA BIBLIOTHÈQUE !

Depuis le 17 octobre dernier, la bibliothèque Simone Veil s'est dotée d'un nouveau portail numérique : <https://bibliotheque-aixe-sur-vienne.c3rb.org/>.

Ce nouvel outil répond aux besoins des deux bibliothécaires et à ceux des lecteurs en proposant de nombreuses options.

En tant qu'utilisateur connecté sur votre compte, ce portail vous permet de réserver des documents en ligne, créer des listes de vos envies de lecture, donner votre avis sur un ouvrage, prolonger une fois la durée de l'emprunt des documents depuis chez vous s'ils ne sont pas réservés... et bien plus encore !

Pour connaître les modalités de connexion, merci de vous rapprocher de vos bibliothécaires.

### EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

2024, nouvelle année : Au nom de notre groupe au Conseil municipal, je vous présente tous nos vœux de joie, de projets et de bonne santé pour cette année.

La rénovation annoncée de la Rue des Villas fait partie des travaux projetés pour cette année par la municipalité ; nous avons été interpellés sur les modalités de concertation avec les habitants de cette rue par les autorités municipales, préalablement à une réunion d'information.

Dans la perspective de la promotion de la démocratie participative à Aixe, ce serait sans doute là, un signe très positif.

Martine POTTIER

## Agenda

**2 février | 20h | « Les bad guys » |**  
Durée : 1h40 - A partir de 6 ans - Tarif : 2€ - Centre Culturel Jacques Prévert

**3 février | 19h30 | Soirée pot-au-feu par le Comité des fêtes |** 25€ - Réservations : 07 49 88 64 59 / 06 09 39 02 98 - Centre Culturel Jacques Prévert

**10 février | 10h | Le Nouvel an chinois |** Durée : 2h - Gratuit - Tout public - Bibliothèque Simone Veil

**10 février | 20h30 | « Jardin d'hiver » |** Durée : 1h15 - Tarif : 10€ / 6,80€ / 3,10€ - Tout public à partir de 12 ans - Centre Culturel Jacques Prévert. Concert électro polyphonique de la Cie de l'Abat-jour.

**14 février | 15h-19h | Collecte de sang |** Salle Yves Montand

**6 mars | 10h30 | Rendez-vous lecture : le conte de fée |** Durée : 45min - Gratuit - De 3 à 10 ans - Bibliothèque Simone Veil

**9 mars | 10h30 | « Le voyage des comédiens » |** Durée : 1h20 - Tarif : 10€ / 6,80€ / 3,10€ - Tout public à partir 8 ans - Centre Culturel Jacques Prévert - Représentation en sortie de résidence de la Compagnie Asphodèle.

**16 mars | 20h30 | « Cuisine et dépendances » |** Durée : 1h15 - Tarif : 10€ / 6,80€ / 3,10€ - Tout public - Centre Culturel Jacques Prévert - Une pièce d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri jouée par le Théâtre de La Baignoire.

Programme complet : [www.mairie-aixesurviennne.fr](http://www.mairie-aixesurviennne.fr) > Rubrique : [Culture, sports et loisirs](#)

## Travaux prévisionnels

**CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE ET D'UNE RÉSERVE INCENDIE AU GRAND RIEUX**  
Deux opérations qui se dérouleront de manière concomitante puisque situées proches l'une de l'autre et confiées à la même entreprise, CMCTP. À partir du 22 janvier, au niveau de l'allée du Grand Rieux, une voie nouvelle sera construite pour desservir un nouveau lotissement ainsi qu'un terrain communal ; une réserve incendie sera créée afin de poursuivre la politique menée par la collectivité en matière de couverture en défense incendie de son territoire.

**DÉMOLITION D'UN GARAGE 17 RUE OUTRE VIENNE, DÉMOLITION DE 2 GARAGES AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON, RÉFECTION DE LA COUVERTURE DE LA CHAPELLE DU CIMETIÈRE**

Autant de travaux commandés depuis plusieurs mois qui ne sont toujours pas programmés par les entreprises retenues par la Collectivité. Entre vouloir et pouvoir, les collectivités sont parfois démunies... une réalisation en ce début d'année est espérée, croisons les doigts !

## Le mémo

### DEMANDES ET RENOUELEMENTS DE CNI ET DE PASSEPORTS : PENSEZ À ANTICIPER POUR DES VACANCES APAISÉES !

Compte tenu des délais d'attente et afin de vous éviter un stress inutile avant vos vacances, nous vous recommandons de prendre dès à présent rendez-vous en mairie pour toutes vos demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports. Il est également conseillé de remplir **une pré-demande en ligne** depuis le site Internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>. Cette démarche est facultative mais elle permet de simplifier le rendez-vous en mairie. **Attention : la pré-demande en ligne ne vous dispense pas de vous rendre ensuite en mairie afin de finaliser votre demande.** A noter : les deux agents de votre France services place René Gillet sont également à votre disposition pour vous aider dans la réalisation de votre pré-demande.

## La Mairie et vous

Mairie d'Aixe-sur-Vienne  
44 avenue du Président Wilson  
87700 AIXE-SUR-VIENNE  
Tél. : 05 55 70 77 00  
Fax. : 05 55 70 43 00

[www.mairie-aixesurviennne.fr](http://www.mairie-aixesurviennne.fr)

- Lundi au jeudi :  
8h30-12h30 et 13h30-17h30.
- Vendredi :  
8h30-12h30 et 13h30-16h30.
- Samedi matin : horaires adaptés pour répondre au mieux aux besoins de la population. Ainsi de **9h à 10h30**, ouverture **uniquement sur rendez-vous** pour la remise des cartes nationales d'identité et des passeports, puis de **10h30 à 12h**, **sans rendez-vous**, pour les **démarches liées à l'État Civil**.
- En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture de la mairie, et pour tout problème relevant de la sécurité publique, la Municipalité se tient à votre disposition grâce à son service d'astreinte composé d'un élu et d'un agent.  
**Élu d'astreinte : 06 73 67 23 51**  
**Agent d'astreinte : 06 73 67 23 54**

### • Bibliothèque Simone Veil

Horaires d'ouverture :  
mardi : 16h - 18h  
mercredi : 10h - 12h30 et 14h - 18h  
vendredi : 9h30 - 12h30 et 15h - 17h  
samedi : 10h - 12h30 et 14h - 16h  
Réservations en ligne conseillées :  
<https://bibliotheque-aixe-sur-vienne.c3rb.org/>

**Gendarmerie : 05 55 70 13 58**

Directeur de la publication :  
Claude MONTIBUS

Equipe rédactionnelle :  
Majorité municipale

Crédit photos : Mairie d'Aixe-sur-Vienne

Réalisation graphique : Proximit Digital

Impression : Atelier Graphique  
Papier PEFC

Distribution : Mairie d'Aixe-sur-Vienne